

	Mairie de Saint Hilaire le Grand Rue de Reims Tél. : 03 26 70 00 26 Mail : mairie-sthilairelegd@orange.fr saint-hilairelegrand51.weebly.com	DEPARTEMENT DE LA MARNE
		ARRONDISSEMENT DE CHÂLONS EN CHAMPAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

Mme le Maire déclare la séance ouverte à 20h32.

En présence de

Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes Odile GILLET, Caroline METZGER, Laureen SEVILLIA, Lydie THIÉBAULT, MM. Pascal APPERT, Gilles BEAULANDE, Sébastien DELANERY, Jean-Michel GILLET, François LEBÈGUE, Jean-François PIET.

Mme le Maire indique que Mme Valérie BEYAERT intègre l'équipe du CCAS et qu'en ce qui concerne les membres de la CCID, la liste sera envoyée par mail dans le délai de 2 mois imparti par la Préfecture.

M. Pascal APPERT demande qui va s'occuper de la tonte des espaces verts pendant les congés de M. BEGUE ? Madame le Maire répond que seul l'arrosage des fleurs de la place de la mairie, du calvaire et de l'église, nécessite des volontaires pendant les congés de l'agent. Mme Lydie THIÉBAULT précise qu'il faut un véhicule équipé d'un attelage pour la citerne.

Mme Caroline METZGER se propose pour la première semaine, Mme Antonia PAQUOLA propose d'établir un planning par mail.

VOTE DU BUDGET AU CHAPITRE

Mme le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération visant à voter le budget au chapitre, pour permettre des virements de compte à compte dans le chapitre sans avoir à réunir le Conseil pour prendre une délibération à chaque décision modificative.

Après en avoir délibéré, Mme le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Madame le Maire présente le compte de gestion conforme à la comptabilité de la mairie.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 (Madame le Maire n'ayant pas participé au vote).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire indique au Conseil Municipal les différentes marges de manœuvres et possibilités d'augmentation ou de réduction des taux en s'appuyant sur les tableaux présentés. Madame le Maire précise que pour sa part, si les impôts sont augmentés c'est qu'il y a des projets en face.

Cette année pour la première fois, le taux de la taxe d'habitation n'est pas soumis au vote, la taxe d'habitation devant disparaître. Les recettes de celle-ci seront cependant compensées par l'état.

M. Jean-Michel GILLET explique qu'une petite évolution peut être néanmoins perceptible par le contribuable du fait de l'augmentation des bases par l'état. Il ajoute que l'impact sur le budget d'une augmentation des taux est en réalité faible. Il n'est pas pour une augmentation systématique, les taux ayant déjà été augmentés significativement ces dernières années.

M. Gilles BEAULANDE indique qu'il faut peut-être se dire qu'il faut faire avec ce qu'on l'on a plutôt que d'augmenter.

M. François LEBÈGUE précise qu'un plus a été apporté à la population avec le périscolaire qui n'existait pas 10 auparavant. Que impôts = travaux c'est dépassé et qu'il faut une finalité de travaux ou de projets, essayer de trouver une autre dynamique et expliquer l'augmentation.

Mme Lydie THIÉBAULT répond que les augmentations ont toujours pu être expliquées.

Madame le Maire propose un tour de table pour que chacun puisse donner son avis.

Après avoir considéré les éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition ;

Les taux d'imposition pour l'année 2020 seront :

Taxe sur le foncier bâti : 6.96 %

Taxe sur le foncier non bâti : 10.28 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame le Maire présente une prospective des dépenses et des recettes pour l'exercice 2020, et propose dans le même temps de voter les subventions aux associations afin de présenter un budget primitif équilibré et sincère.

Mme le Maire présente les demandes de subventions des associations pour l'année 2020. Le Conseil Municipal délibère afin de déterminer un montant pour les associations auxquelles une subvention est accordée.

MAISON POUR TOUS SUIPPES	100.00 €
ASSOCIATION CHORALE LA SOPPIA	30.00 €
ASMAC - NAVARIN	50.00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE ST HILAIRE LE GRAND	100.00 €
AJSH	367.00 €
JAZZ AMBIANCE	500.00 €
MI-GYM	30.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE ST HILAIRE LE GRAND	950.00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MOURMELON	350.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST HILAIRE LE GRAND	800.00 €
ASSOCIATION RESIDENCE 4 SAISONS	60.00 €
ERMITAGE RUSSE	175.00 €
ASCERF	175.00 €
ASSOCIATION ST HILAIRE EN FETE	300.00 €
TOTAL	3 987.00 €

Madame Caroline METZGER se dit surprise que la mairie verse une subvention aux associations, leur but étant de fonctionner seule.

Madame Lydie THIÉBAULT rappelle que lors de la fête par exemple, il n'y a pas toujours de bénéfices, une subvention permet d'encourager et de faire perdurer les associations du village.

M. François LEBÈGUE dit que les associations font vivre le village et que ce n'est pas choquant de leur verser une subvention de fonctionnement.

Madame le Maire précise qu'en ce qui concerne Familles Rurales, il ne s'agit pas du périscolaire mais une subvention de fonctionnement de l'association.

En ce qui concerne l'association des jeunes et Jazz ambiance, une réflexion est à mener avec eux au regard de leurs activités et prestations.

Mme le Maire demande à étudier les investissements et travaux qui pourraient être réalisés malgré la date tardive du vote du budget due au COVID19.

Les différents points sont listés :

- 1 place de parking PMR à ajouter sur le parking de la salle des fêtes
- 1 rampe pour l'accès extérieur, nez de marches, bandes podotactiles et couleur différente pour les encadrements de portes de la mairie.
- procédure d'alignement rue du chef des bois au niveau du numéro 10. De cette procédure dépendent les travaux d'enfouissement de réseau et de voirie. M. Jean-Michel GILLET dit que le nouveau propriétaire est d'accord pour effectuer les travaux (déplacer le compteur, un poteau et arracher la haie) et souhaiterait un système de ralentissement pour les véhicules qui circulent dans la rue.
- peinture sols/sécurité
- le jardin du souvenir

Madame Caroline METZGER demande s'il serait possible d'installer des panneaux de signalisation ou des silhouettes d'enfants à chaque passage piétons. Renseignements à prendre

Vu tous les éléments ci-dessus, Madame le Maire demande à passer au vote du budget primitif :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le budget présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité.

TAXE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Madame le Maire explique que les tarifs ont légèrement évolués et qu'il est nécessaire de mettre notre délibération à jour pour l'année 2021.

Le tarif est passé pour les panneaux nous concernant à 15.70€/m² par face (enseignes non numériques).

Après en avoir délibéré, Madame le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 11 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

Questions diverses

M. François LEBÈGUE indique qu'une séance de cinéma en plein air aura lieu le 30/07/2020 à 22h avec le film « Les vieux fourneaux »

Madame Caroline METZGER demande s'il serait possible de créer une conversation « What's App » par commission qui permettrait de faire passer les informations plus rapidement que par mail.

Madame Odile GILLET propose que chaque commission le fasse lors de sa première réunion et demande qui dirigera/organisera les commissions.

Madame Lydie THIÉBAULT répond qu'il n'y a pas de responsable puisque c'est un travail d'équipe.

M. Pascal APPERT répond que c'est très bien et qu'il apprécie beaucoup.

Madame Caroline METZGER demande s'il est prévu d'informer la population de l'annulation du feu d'artifice. Madame Lydie THIÉBAULT répond que l'information est en cours de rédaction.

M. Jean-Michel GILLET demande si la groupe « What's App » Conseil Municipal est créé ?

Madame Lydie THIÉBAULT répond que oui, M. Pascal APPERT précise qu'il va installer l'application afin d'être intégré au groupe.

Fin du Conseil Municipal à 00H06.

Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 7 septembre 2020.

